Commune de Chamblon
MUNICIPALITE

AU CONSEIL GENERAL DE CHAMBLON

Préavis municipal n° 02/24 du 24 juin 2024
relatif aux
comptes et à la gestion de l'exercice 2023

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2023 avec ses commentaires inclus, vous ont été adressés avec la convocation à la séance du Conseil général. Ce document comptable composé du bilan, des comptes de fonctionnement et d'investissement 2023, dûment commentés, fait partie intégrante du présent préavis.

La Municipalité relève que le résultat de l'exercice 2023 peut être lu de la manière suivante :

Perte nette 2023	CHF	-59 802.12
Amortissements divers	CHF	430 116.95
Amortissement extraordinaires	CHF	619 528.20
Attributions aux fonds de réserves	CHF	253.80
Prélèvements aux fonds de réserve	CHF	-746 237.30
Prélèvements aux financements spéciaux	CHF	-44 874.84
Marge d'autofinancement	**CHF**	**198 984.69**

Nous relevons que la perte de CHF 59'802.12 après prélèvements aux financements spéciaux, représente la situation réelle nette de l'exercice 2023.

Toutes les pièces justificatives sont tenues à disposition de la Commission de gestion et finances pour l'exécution de son mandat.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Général, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le présent préavis de la Municipalité et du rapport de la Commission :

Article 1 : D'accepter les comptes de l'année 2023, tels que présentés ;

Article 2 : D'approuver la gestion de l'exercice 2023.

Approuvé par la Municipalité en sa séance 13 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire

Max Holzer Rachelle Hofmann

MUNICIPALITÉ CHAMBLON LIBERTÉ ET PATRIE

Annexes : comptes et bilan 2023